Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Joumada II 1442
29 Janvier 2021

N° 9

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **170**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **174**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **178**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **179**
Avis aux créanciers..... **186**
Convocations
Sociétés anonymes **187**
Sociétés à responsabilité limitée **189**
Divers
Avis au public..... **189**
Rectificatifs **189**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax..... **190**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

En vertu du PV de l'AGO du 23-7-2020 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 24-7-2020 quittance n°M037363, enregistrement n°20701742, il a été décidé :

De renouveler le mandat de Mr Moncef Abidi comme administrateur et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes 2022.

2021R00112SANB2

Notice d'Information relative à l'augmentation du capital

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA - SA

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

I.U : 28711X

MF : 28711X/N/M/000

1. Société de Développement Agricole El Hafsia -SA- Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

2. Siège social : Km1 route de Menzel Bouzelfa - Soliman - Nabeul.

3. Objet : Le développement agricole.

4. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

5. Capital social : 8 000 000 Dinars divisé en 80 000 actions de 100 Dinars chacune

6. Nationalité : Tunisienne

7. Régime fiscal : Droit commun.

15. Apport en nature : Néant

8. L'assemblée générale extraordinaire du 7/10/2020 : Projet du procès-verbal déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia (Registre National des Entreprises) en date du 8/12/2020 sous le numéro de dépôt AC071962020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital par voie de compensation de créances certaines liquides à concurrence de 3 500 000 DT avec suppression de droit préférentiel de souscription réservée à la société MEDDEB CONSULTING SARL «MC» et la création de 35 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune c'est ainsi que le capital est passé de 800 000 000 dinars à 11 500 000 Dinars divisé en 115 000 actions nominatives de cent (100) Dinars chacune.

9. La preuve du versement du montant des actions en compensation des créances échues sur la société est établie par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes. Ce certificat tient lieu de certificat visé à l'article 304 du présent code.

10. Droit préférentiel de souscription : l'assemblée générale extraordinaire cité ci-dessus a décidé la suppression des droits préférentiels des souscriptions pour certains actionnaires et la réservation de la souscription à l'augmentation du capital à la société MEDDEB CONCULTING SARL.

11. Modalités et délais de délivrance des titres: Les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la Centrale Laitière du Nord, sur présentation des bulletins de souscription.

12. Droit aux dividendes prévenants des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la clôture des procédures de l'augmentation du capital.

13. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

14. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

16. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société et chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

17. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

18. Répartition des résultats : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

19. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT de la présente notice avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021R00158SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF

Société anonyme

Au capital de 21.160.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028521S

MF : 28521S/A/M/000

CNSS : 165123-29

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 16/01/2020 sous le n°20800283 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/01/2020, sous le n°20204293 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00073SANB2

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique : RNE 0010973D

MF : 10973D/A/M/000

CNSS : 069760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 7/9/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/02/2020 sous le n°20700720 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/02/2020, sous le n°202010582 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, société Panafrican Audit et Consulting, SARL, représentée par Mr Talel Chaouech, pour trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 7/9/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/02/2020 sous le n°20700721 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/02/2020, sous le n°202010582 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Sami Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2021S00074SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

Identifiant unique : RNE 0341715B

MF : 341715B/A/M/000

CNSS : 131268-27

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 26/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 27/02/2020 sous le n°20701095 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/02/2020, sous le n°202016905 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Approbation de la décision de continuité de l'exploitation.

2021S00075SANB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950 E

MF : 12950 E/A/M/000

CNSS : 68486-04

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 19/12/2019 sous le n°19705986 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/12/2019, sous le n°201997746 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 28/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 19/12/2019 sous le n°19805987 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/12/2019, sous le n°201997746 qu'il a été décidé

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Sami Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2021.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2021S00076SANB2

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20 305 000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Bp 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/A/M/000

CNSS : 167821-11

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 26/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 17/01/2020 sous le n°20800313 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/01/2020, sous le n°20204930 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00077SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/A/M/000

CNSS : 32239-35

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 20/01/2020 sous le n°20700322 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/01/2020, sous le n°20204924 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Approbation de la décision de continuité de l'exploitation.

2021S00078SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/AM/000

CNSS : 221153-90

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 27/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 16/01/2020 sous le n°20800272 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/01/2020 sous le n°20204296 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00079SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0022965 S

MF : 22965S/AM/000

CNSS : 165415-30

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29/8/2019 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 20/01/2020 sous le n°20700320 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/01/2020, sous le n°20204926 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2018.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Approbation de la décision de continuité de l'exploitation.

2021S00080SANB2

Société de Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs

«Splendid Tours»

S.A. au capital 1 000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0938286 Q

N° Affiliation CNSS : 00239427 - 31

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis l'Ariana le 22 décembre 2020 sous n°20707843, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019

- La nomination des administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

- La désignation de Mr Raouf Ghorbel en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réuni à la même date et enregistré à la recette des finances rue du Paradis l'Ariana le 22 décembre 2020 sous n°20707842, il a été décidé ce qui suit :

- L'élection de Mr Mohamed Wassim Bouricha en qualité de Président du Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

- La nomination de Mr Tarek Lassadi en qualité de Directeur Général pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- La nomination de Mr Hichem Hantous en qualité de Directeur Général Adjoint pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Un exemplaire de chacun des procès-verbaux précités a été déposé au Registre National des entreprises le 7 janvier 2021 sous n°20211458.

2021400128SANB2

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE

Société anonyme de 6.500.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°43 Tunis

Identifiant Unique : 0578596Y

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 26/3/2019, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 1er décembre 2020 sous le n°20804146 Quittance n° 77848, il a été décidé la mise à jour des statuts par l'adoption d'une nouvelle version et la désignation du lieu de dépôt et de consultation des documents et registres mentionnés aux articles 11 et 11 Bis du code des sociétés commerciales au siège social.

Un exemplaire du dit procès-verbal ainsi que des nouveaux statuts enregistrés à la même recette des finances le 31/10/2019 sous le n°19805171, Quittance n°104442, ont été déposés au registre national des entreprises en date du 9/12/2020 sous le n°2020118028 et publié au bulletin officiel n°302 dudit registre le 16/12/2020.

2021400146SANB2

Augmentation de capital

HAYATCOM TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 2.250.000 Dinars

Siège social : N°20 rue des entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique RNE : 082568/Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30/11/2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 16 décembre 2020 sous le n°20507732 Quittance n°194877, il a été décidé ce qui suit :

- La réduction de la valeur nominale de l'action de cinq dinars à un dinar,

- L'augmentation du capital social d'une somme de six millions sept cent cinquante mille dinars (6.750.000 TND) par compensation des créances de la Société TAWASOL GROUP HOLDING, pour le porter ainsi de deux millions deux cent cinquante mille dinars (2.250.000 TND) à neuf millions de dinars (9.000.000 DT).

Ceci étant, l'article 6 des statuts sociaux a été corrélativement modifié.

Un exemplaire du procès-verbal, de la déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs ont été déposés au registre national des entreprises en date du 21/01/2021 sous le n° 20215237, lequel dépôt a été publié au bulletin officiel du registre national des entreprises n°16 du 22/01/2021.

2021400147SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Transfert de siège social de la Sté SINAC

SOCIETE IMMOBILIERE NORD AFRICAINE DU CAPITOLE

«SINAC»

S.A.R.L au capital de 10 000DT

17 rue de l'industrie ZI la Charguia 2035 Tunis Carthage

Tel : +216 71798.013

Fax : 216.71.323.041/71806508

E mail : mondher@gemus.com.tn

IU : 002062 Z/P/M/000

Suivant PV de AGE du 10/11/2020 de la société Immobilière Nord Africaine du Capitole SARL «SINAC» IU : 0002062 Z enregistré à la recette des finances de la Charguia sous le numéro 20708470 quittance M111006 du 12/11/2020 et déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 21/01/2021 sous le n°20215033, il a été décidé de transférer le siège social du n°3 rue de la Valette 1000 RP (ancienne adresse) au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage (nouvelle adresse) et de modifier l'article 5 des statuts comme suit : Nouvel article 5 : Siège social : Le siège social est fixé au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage. Les autres informations figurant dans l'article 5 demeurent inchangées.

2021400129SRLB2

Transfert de siège social de la Sté WTS

SOCIETE WORLD TRADE & SERVICES « WTS »

S.A.R.L au capital de 20 000 DT

17 rue de l'industrie ZI la Charguia 2035 Tunis Carthage

Tel : +21671798.013

Fax : 216.71.323.041/71782508

Email : mondher@gemus.com.tn

IU : 54566/H/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10/11/2020 de la Société World Trade & Services «WTS» SARL, IU : 0544566H enregistré à la recette des finances de la Charguia sous le numéro 6991497 quittance 5blaeff du 12/11/2020 et déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 21/01/2021 sous le n°20215032, il a été décidé de transférer le siège social du n°3 rue de la Valette 1000RP (ancienne adresse) au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage (nouvelle adresse) et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Nouvel article 4 : Siège social : Le siège social est fixé au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage Tunisie, celui-ci pourrait être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire à la majorité simple des associés.

2021400130SRLB2

Transfert de siège social de la Sté MMV

SOCIETE MANUFACTURE MAGHREBINE DE VALISES «MMV»

S.A.R.L au capital de 650 000 DT

17 rue de l'industrie ZI la Charguia 2035 Tunis Carthage

Tel : +216 71798.013

Fax : 216.71.323.041/ 71.782.508

Email : mondher@gemus.com.tn

IU : 1263629/A/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/11/2020 de la société Manufacture Maghrébine de Valises SARL (MMV), IU : 1263629A enregistré à la recette des finances de la Charguia sous le numéro 20708467 quittance 5blaeff du 12/11/2020 et déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 21/01/2021 sous le n°20215031, il a été décidé de transférer le siège social du n°3 rue de la Valette 1000RP (ancienne adresse) au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage (nouvelle adresse) et de modifier l'article 4 des statuts comme suit : Nouvel article 4 : Siège social : Le siège social est fixé au n°17 rue de l'Industrie, Z.I. La Charguia 2035 Tunis Carthage. Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

2021400131SRLB2

KNAUF CHARGEMENT ET LOGISTIQUES DES PLATRES Sarl

Société à responsabilité limitée

Capital social : 100.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Meknassy - 9140 Sidi Bouzid

Identifiant unique N° : 1241286/C/A/M/000

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 24/6/2020 enregistré à la recette des finances de Meknassy le 3/8/2020 sous Qn°M014504, n° Enrg20700628.

Les associés ont approuvé les Etats financiers arrêtés au 31/12/2019.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Sofiene Ben Salah en sa qualité de Gérant pour une durée de trois années.

Suivant procès-verbal de la Décision Collective Extraordinaire des associées du 24/6/2020 enregistré à la recette des finances de Meknassy le 3/8/2020 sous Qn°M014501 n°Enrg20700627.

Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société en application de l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1241286C en date du 11/01/2021.

2021400134SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé le 25/12/2020 par Maître Imed Riahi, Avocat à la cour de cassation, Mme Khédija Mestiri épouse Abbas a cédé la propriété du Fonds de commerce sis au n°04 au rez-de-chaussée de la Résidence Hannibal Rue 7400 (actuellement Avenue Mohamed Abdelwaheb) Jardins d'El Menzah El Manar 1 Tunis à la société en constitution «PARAGLAM».

Le transfert de propriété de ce fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels est fait en contrepartie de huit cent (800) parts sociales de cent (100 Dt) chacune dans le capital de ladite société en constitution bénéficiaire de cet apport.

L'acte sous seing privé mentionné ci-haut a été enregistré à la recette des finances El Manar le 18/01/2021 sous le n°21200109 Quittance n°M004658 et un avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le Quotidien du 22/01/2021.

Toutes oppositions à ce transfert de propriété devront être adressées à la bénéficiaire de cette cession à l'adresse du fonds de commerce sus dit dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet acte au JORT.

2021T00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances à Nabeul le 12/01/2021 sous enregistrement n°21200129, quittance n°M003070, Mr Mohsen Ounifi, C.I.N n°02526487, R.N.E 0571176/A demeurent à Nabeul a vendu à Mr Najeh Bayoudh, C.I.N n°01839369, M.F et R.N.E n°1050346/K demeurent à Nabeul, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au n°14-04-0 Diar Sidi Slimène Av Mohamed V à NABEUL, à usage de FAST FOOD, d'un prix global de vingt mille dinars (20.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.RT. Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien "Essahafa" du 21/01/2021.

2021R00143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka n°20200870 Quittance M028133 Mr Sofian Ben Khmaiess Houimli, CIN 02291290, a vendu le fonds de commerce consistant en vente des meubles et équipements pour la maison sis à la rue de la constitution Tabarka, enregistré au RE 0808719/X, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Walid Ben Youssef Houimli, CIN 02325301.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local indiqué ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la diffusion du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 6/11/2020.

2021R00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 7/01/2021 enregistré à la recette des finances rue d'Algérie Jendouba le 7/01/2021 sous n°M001208 Monsieur Okba Ben Fathi Ben Ramdhan Riabi titulaire de la CIN n°07878358 délivré le 20/11/2008 demeurant cité ferdawes Jendouba nord Jendouba, a vendu à Madame Sahar Bent Fathi Ben Ramdhan Riabi CIN n°07992895 délivrée le 11/5/2017 demeurant 353 cité Ferdawes Jendouba nord Jendouba, le fonds de commerce au local sis à l'avenue de l'union grand Magreb Jendouba nord Jendouba.

Les oppositions seront reçus entre les mains de maître Ltayef Labidi avocat demeurant 7 rue Rabiaa Jendouba dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 20/1/2021.

2021R00145FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 29/12/2020 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 11/01/2021 sous le n° de reçu M002890 et sous le n° d'enregistrement 21100117, Monsieur Walid Ben Ammar Ben Ahmed Al Mahdhaoui titulaire de la CIN n°13460321, et monsieur Yaakoub Ben Nasr Ben Ali Al Yahyaoui titulaire de la CIN n°08633719 ont cessionné à Madame Habiba Bent Mohammed Ben Dhieb al Jabahi titulaire de la CIN n°09123947, la totalité du fonds de commerce destinés au bureau des médias et des services administratifs, etc… exploité à la rue Ali Balhawan, à Médenine 4100 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de Madame Habiba Bent Mohammed Ben Dhiab al Jabahi à l'adresse du local ou exploite l'activité commerciale située à la rue Ali Balhawan, à Médenine 4100.

Un extrait de cet acte de cession a été publié au journal "Le Quotidien" en date du 21/01/2021.

2021R00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/01/2021 enregistré à la recette des finances Médenine, le 12/01/2021 quittance n°M003573 n° d'enregistrement 21200144, Moncef Kraiem cin n°05711072 a vendu à monsieur Souheil Ben Hmida CIN n°05767060, domicile 11 rue Mauritanie Médenine, le fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Jerba Médenine, à usage de vente de gâteaux avec tous ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au JORT dans les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 21/01/2021.

2021R00148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte, ssp enregistré à la recette des finances de elmourouj le 18/01/2021, quittance n°M003407, Mme Khouloud Boughanmi a vendu à Mr Rayan Abidi le fonds de commerce consistant en un boutique *vente et location robe de mariage* exploité dans le local situé au centre Jamel avenue Habib Thamer Mourouj 1 Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au j.o.r.t, présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 23/01/2021.

2021R00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 4/3/2020 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 12/3/2020 enregistrement n°20201415 quittance n°M033567 Monsieur Rami Gharssalaoui titulaire de la carte d'identité n°06488180 délivré le 27/4/2006, a vendu à Monsieur Bayrem Gharssalaoui titulaire de la carte d'identité n°09839479 délivré le 13/6/2018 la totalité de son fonds de commerce exploité en vente de produits alimentaires en détail situé à la route nationale n°1 Birbourgba Hammamet.

Les oppositions seront formulées auprès du vendeur Monsieur Rami Gharssalaoui à son adresse situé à cité Bousslema Birbourgba Hammamet sous un délai de 20 à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien le 23/01/2021.

2021R00157FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 8-01-2021, enregistré à travers deux Huissiers Notaire le 13-01-2021, sous le n°M003330.

Mr Ridha Boumaila, titulaire de la C.I.N n°01619681 demeurant à la Rue Kokaz cité Mora Nabeul, a doté à son fils Mr Majdi Boumaila, titulaire de la C.I.N n°06385199 demeurant à la Rue Kokaz cité Mora Nabeul, la totalité du fonds de commerce à usage Quincaillerie, sis à l'Av Hédi Nouira Nabeul. Les oppositions seront acceptées au local sis à l'Av Hédi Nouira Nabeul.

2021R00159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/11/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 01/12/2020 sous le numéro 20204106, quittance n°M083884, Madame Naima Affass, titulaire de CIN n°03476397 délivrée à Tunis le 7/6/2014 a vendu à Madame Monia Berkaoui, titulaire de CIN n°05701339 délivrée à Tunis le 21/11/1998, la totalité du fonds de commerce exploitée pour toutes activités commerciales au local sis au 124 rue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 15 décembre 2020.

2021R00161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 15/12/2020 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 21/01/2021 Quit M006093 Enreg 21200362 Mr Jendoubi Jamel résident à la rue Taher Hadad Grombalia a vendu à Mr Mansri Maher résident à cité Chwechna Grombalia la totalité de fonds de commerce de location des Fournitures de mariage et d'événements sis à la rue 9 avril Grombalia. Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

Cette publication a été aussi faite au journal «La Presse» et au journal «Assahafa» en date du 24/01/2021.

2021R00165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/01/2021, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 13/01/2021 sous n°M002702, Mme Jamila Bent Fraj Ben Rjab CIN n°04137274 délivrée à Tunis 28/3/2017, a vendu et cédé à Mme Fawzia Bent Moktar Ben Sassi CIN n°05079519 délivrée à Tunis le 6/9/2011, dont l'adresse de contacte est 44 rue Abd Elmajide Ebn Badis Kzema Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial "vente de matériel biologique", sise à la rue Alhadayiq Kzema Echarkia 4051 Sousse, qui sera préparé par l'acheteur pour vendre les fournitures de couture et de couture sous une licence délivrée par le vendeur. Les oppositions se font à l'adresse de ce font dans le délai de 20 jours de la date de son apparition au jort. Cet avis a été publié au journal quotidien «Achourouk» du 20/01/2021.

2021S00071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 21/01/2021, sous n°21200170, quittance M002693, Mr Zied Moussa, titulaire de la CIN n°09372815 et demeurant à Cité El Almass - Racharicha - Ksour Essef - Mahdia, a vendu et cédé à Mr Amir Zaar, titulaire de la CIN n°09791067et demeurant à la Rue Ahmed Hadded Mahdia, la totalité du fonds de commercé du local destiné vente fruit Sec et Boisson (MF : 0551785K) sis à Place 1er Mai - Place du Souk 5100 Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/01/2021.

2021S00072FCCC2

Cession à titre gratuit d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2017 enregistré le 12 février 2018 à la recette des finances de Ksibet el Madiouni sous le numéro 18200809 selon le reçu numéro M004849. Naceur et Chaherdinne et Hadia et Radhia et Habiba, fils de Neji Ben Ammar Askri; ont cédé à titre gratuit à Monjia Ben Naji Ben Ammar Askri la totalité du fonds de commerce issu de l'exploitation de la boutique sise à l'Avenue Eraess à Ksibet el Madiouni, Gouvernorat de Monastir, comme boutique destinée à la vente de tabac et dérivés.

Toutes les oppositions sont acceptées dans l'ordre de vingt jours à partir de la date de cette publication au journal officiel de la république Tunisienne et ce à l'adresse du dit fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouken date du 26-12-2020.

2021S00081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 6/01/2021 enregistré à la recette des finances de Sfax le 7/01/2012. Bord : M002326, case : 21200056, Monsieur Benali Faozi a vendu à Monsieur Belaaj Abdessalem, un fonds de commerce de vente de vêtements par détail, sis et exploité au local n°07 avenue 14 Janvier résidence EL MOKHTAR Sfax, moyennant le prix de 4800 dinars.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 22/01/2021.

2021X00074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier le 12/01/2021, sous n°21200068, quittance n°M003611 Mr Saber Dhifalah a vendu et cédé à Mr Radhouan Dhifalah la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Sakiet Eddaier n°137 exploité pour vente et achat des légumes et des fruits. Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard, suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne et seront reçues entre les mains de l'acheteur.

La vente a été publiée dans le journal «Le Temps» le 22/01/2021.

2021X00078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 6 janvier 2021, enregistré à la recette des finances EL Menzah VI Tunis le 7/01/2021 Reçu n°M002088 Enregistrement n°21200120 Monsieur Ali Ben Aroussi Ben Omrane Cherif vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Bilel Ben Monji Ben Ghrib sise C.U.D n°07 local Numéro (02) Cité Naser Avenue Hédi Nouira Ariana exploité «Pour le commerce des produits de la mer et Le manjar» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doivent se faire entre les mains de Monsieur Achref Ben Mabrouk Ben Abderrahmane Mekni domiciliée 20 Rue 28 El Bassatine Cité Naser Menihla Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien date du 23/01/2021.

2021400126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 6 janvier 2021, enregistré à la recette des finances El Menzah VI Tunis le 7/01/2021 Reçu n°M002082 Enregistrement n°21200119 Monsieur Ali Ben Aroussi Ben Omrane Cherif a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Bilel Ben Monji Ben Ghrib sise local Numéro (01) Cité Naser Avenue Hédi Nouira Ariana exploité Pâtisserie, Pizzeria Produit Alimentaire et de beauté, Taxiphone et Electroménager avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Monsieur Achref Ben Mabrouk Ben Abderrahmane Mekni domiciliée 20 Rue 28 El Bassatine Cité Naser Menihla Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien date du 23/01/2021.

2021400127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29/12/2020 enregistré le 7/01/2021 à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°2100071 quittance n°1388, Mme Jouwida Talmoudi demeurant à la Résidence Ilmisk apptmnt C2-3 Jardins d'El Menzah2 Mnihla Ariana a vendu à Mr Mohamed Mrabet demeurant au 20 Rue 4714 Hrairia cité Ezzouhour Tunis et Mr Chrif Elmasri demeurant au 09 Rue Tazarka 1er étage apptmnt 10, la totalité du fonds de commerce exploité au local n°06 bis situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à la Rue d'El Mahdia Tunis comme buvette avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours de la publication du présent avis au journal officiel à l'adresse du local dans lequel est exploité le fonds de commerce.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions sont rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal "Essabeh" du 22/01/2021.

2021400132FCCC2

Donation d'un fonds commercial

En vertu d'un acte de donation rédigé par le Maître Hayet Ayadi et Maître Nader Trabelsi notaire au district du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 14/6/2005 Mr Mohamed Saleh el Bejaoui a fait donation à son Fils Mr Mohamed Amine el Bejaoui tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à l'électroniques situé à 15 Rue d'Athènes Tunis enregistré à la recette des finances Bardo dans le registre d'affaire sous le n°382/02 du 14 juin 2005.

2021400133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 19/01/2021 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 21/01/2021 quittance n°21200156 enregistrement n° M004403 Mr. Dhahbi Ben Bechir Missaoui a vendu un fonds de commerce d'un local d'un café catégorie1 avec ses éléments matériels et moraux, sis à cité Anozha 1 Route Borj Al Aamri - Manouba à Mr. Amir Ben Mokhtar Ouni.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 26 janvier 2021.

2021400135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela en date du 25/01/2021 sous le n°21200262, Quitt n°M004508, Mr Firas Rezgui Titulaire de la CIN n°04739335 représenté par sa mère Monia Dallali titulaire de la CIN n°00709607 en vertu d'une procuration légalisée et enregistrée à la recette des finances sous le n°20804976 Quitt n°M073478, a vendu à Mr Mouldi Belhaj Hassen CIN n°01407490 et Jamila Hedhli CIN n°01489428, la totalité du fonds de commerce exploité comme Salon de Thé, connu sous le nom de «TOP KAPI» avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au : C13, 1er étage Bloc A, Complexe Zitouna, 96 rue Cologne - Belvédère 1002 Tunis.

Les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Radhouan Nefzi sis au 57 Av Habib Bourguiba Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 26/01/2021.

2021400136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 20/01/2021 sous le n°21200506, Quitt n°609, Mr Omar Gouadrya Titulaire de la CIN n° 05942849 a vendu à Mme Zeineb Elouni CIN n°15001543 la totalité du fonds de commerce exploité comme café, avec tous ses éléments immatériels et sis à : Ain Zaghouan Nord La Marsa.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acquéreuse sise à : 6 Rue Ali Trad - Cité El Wifek - La Marsa Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et Le Quotidien en date du 27/01/2021.

2021400140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré le 13/01/2021 sous le n°21200049 quittance n°M003037, Mme Monjia Dahmoul, I.U 1286878Q, habitant au n°06, Rue Thomas Sidnehom cité Ibn Sina Tunis, a vendu tout le fonds de commerce, exploité au local sis au 84 Rue Ammar Maoussili cité Ibn Sina Tunis, en tant que restaurant, à Mr Ibrahim Ayachi, habitant au 15 Rue des El Osmanyine cité municipale Mourouj 2. Les oppositions seront reçues par l'acheteur Ibrahim Ayachi à son domicile dans les 20 j à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au journal "Chorouk" le 22/01/2021.

2021400143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 30/12/2020 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 8/01/2021 (reçu n°21200148, quittance M002673), Mr Mohamed Ben Khalifa a vendu à la société QUITY ANIMEAUX tout le fonds de commerce à usage d'un café avec ses composantes corporelles et incorporelles sis au local situé à la résidence Nourhene rue Hédi Nouira Ennasser 2 Ariana. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 23/01/2021. Les oppositions se font au bureau du maître Lamjed Naguati sis à complexe Dorra immeuble C Bureau n°01 Manar 03 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2021400149FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 24 et 28 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 12/01/2021 sous le n°21300041. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Sami Ben Amor Ben Rabeh, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°503 au pavillon 5 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2021R00154FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 21 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 5/01/2021 sous le n°21300008, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Samcheddine Ben Haj Amor, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par la moitié de l'emplacement n°15 du coté 17 au pavillon poissons au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des poissons.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2021R00155FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant avenant au contrat d'exploitation signé en date du 21 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 5/01/2021 sous le n°21300007. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société Ben haj Amor et Fils «Belle Mer», le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°17 au pavillon poissons au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des poissons.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2021R00156FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/01/2021 et enregistré à la recette des finances Esskhira le 13/01/2021 sous le numéro 21300032 quittance n°M001372 la société OM SAAD SARL ID C1383856 MF C/A/M/000 1383856 demeurant à Sidi Mhammad Skhira a loué à la société hmidet de services et de commerce des matières de bâtiment SARL ID 01686893 MF : A/M/000 Q1686893 demeurant à sidi Mhammad Skhira la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce des matières de bâtiment situé à Skhira à côté du stade municipal pour une période de 3 ans renouvelables à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2023, le contrat a été conclu en tant que gérance libre. Ainsi, le locataire exploitera le fonds pour son propre compte et assumera toute responsabilité ou conséquence pouvant découler de la dite exploitation

Le même avis a été publié au journal Assabeh et au journal la presse du 22/01/2021.

2021X00081FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat en date de 5/11/2020 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 19/11/2020 quittance n°101238 enregistrement n°20306190 Mme Hasna Bent Saidane a loué un fonds de commerce destiné pour la vente du prêt à porter sis à la galerie des loisirs cité Jamil El Menzah 6 à Mr. Mohamed El Mehdi Ben Ahmed Jalel Hamrouni.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le temps du 26 janvier 2021.

2021400141FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive : Sporting Bou Saad

Dénomination : Sporting Bou Saad

Siège social : Ouled Bou Saad 2145, Elguettar 1 Gafsa

Objectifs : Encadrement et participation des jeunes aux activités sportive

Conseil d'administration :

Président : Hédi Tiba

- Vice président : Sabre Salem
- Trésorier : Kamel Rachi
- Secrétaire général : Tlili Kilani
- Membre : Aymen Bougrine.

2020R02856APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Maghrébins

Siège social : 52 Avenue 42243 Beau séjour, division les peupliers, Aqaba - Tunisie.

Objectifs :

- Réunir les maghrébins au niveau culturel, social et économique d'une manière qui réalise l'intérêt du pays et de ses habitants.

- Contribuer à la définition des personnalités des pays du Maghreb et à leurs efforts au service de l'espace maghrébin.

- Avec l'engagement de mettre en œuvre les objectifs mentionnés dans l'ordre et les lois en vigueur.

Membres :

- Khaled Rahmouni : Président

- Maher Omri : Secrétaire général

- Maroua Siddiq : Trésorière.

2021R00067APSF1

ASSOCIATION MANART CINEMA POUR TOUS

Siège social : 68, avenue de Carthage 5ème étage 1000 Tunis

Objet : Association culturelle active dans le secteur du cinéma

1- Démocratisation du cinéma : Cinéma pour tous agissement et réception

2- Organisation du festival Manarat pour le cinéma méditerranéen

3- Mise en place de la culture de proximité en mettant en place des mécanismes participatifs avec la société civile active dans le secteur du cinéma

4- Mise à niveau du potentiel local et national dans le domaine du cinéma

5- Encouragement de la créativité cinématographique locale et nationale

6- Promotion des capacités locales et nationales dans les évènements Nationaux et internationales

7- Mise en relief des capacités des villes tunisiennes de leurs patrimoines dans le but de consolider leurs positions touristiques.

Les fondateurs et membres :

Mme Chiraz Laatiri : Présidente

Mme Sonia Mbarek : Vice Présidente

Mr Abderrazek Zouari : Secrétaire Général

Mr Ahmed Azouzi : Trésorier

Mme Soumaia Boualagui : Secrétaire Général adjoint

Mme Ines Bouraoui : Chargée des sponsors

Mr Dhia El Falhi : Chargé de la relation avec la société civile.

2021R00179APSF1

Syndic résidence FADE

Tranche 1 et 2

Suivant procès en date du 31/12/2020 enregistré à la recette des finances Fouchana le 7/01/2021 sous le n°M001384 il a été constitué un syndic de la résidence sis à Fouchana - Mghira 2082 Ben Arous.

Mr Mostpha Bali : Président

Mr Mohamed Ben Khlifa : Vice-président

Mr Lazher Suisi : Secrétaire général

Mr Messaudi Mohamed Sassi : Trésorier.

2021R00180APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association regueb sportif

Siège : Haye el Naser Arier Hamem el Chihawi

Objectif : Former les jeunes, encourager et développer leurs capacités physiques et techniques.

Document pour achever la formation d'une association daté le 11/01/2021 sous le n°172.

Occupation :

- Président : Fathi Ben Mouhamed Ben Ali Kadri

- Secrétaire général : Ahmed Kadri

- Trésorier : Ali Kahouli.

2021X00072APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mohamed Belgaeid, Gérant de société, résident à Yasmine Hammamet, titulaire de CIN n°01815725.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71297117 / 20898316.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain à usage de construction objet du titre foncier n°523678 Nabeul dénommé Yasmina, l'immeuble est délimité du nord par une maison, de l'est par une maison, du sud par la rue mimosa et de l'ouest par une maison, l'immeuble est à proximité de 150 m du bord de la mer a cote de la salle couverte et du terrain municipale, il se situe dans une région classée uac4 qui se caractérise par le nombre élevé d'habitants et dont il est possible de bâtir en deux étages

Mise à prix : (428.765.760 dinars) et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 15/02/2021 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de

1ere Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R00181VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ben El Ghali Ilhem Bettaieb

15, rue de la République - Sousse

Partie saisissante :

Latifa Bent Omar Bettaieb ouvrière; nationalité tunisienne réside au 4015 Borjine, ayant son domicile élu au cabinet Maître Ben El Ghali Ilhem Bettaieb l'avocate à Sousse; sis 15 Rue de la République Sousse.

Partie saisie :

Noureddine Ben Ahmed Ben Omar Ben Ali résidant au 3018 Hay Ghodrane Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Ben El Ghali Ilhem Bettaieb, l'avocate à la cour de cassation à Sousse, sis 15 Rue de la République Sousse.

(Matricule fiscal : 850897/H)

Le bien mis en adjudication :

La totalité des parts indivisés du débiteur saisi représentant 29.475 parts de la propriété connu sous le non Mabrouka l'objet du titre foncier n°81090 Sousse divisée en 197 parts, le titre est a vocation d'Habitat et composé d'un rez-de-chaussée, 1er étage et 2ème étage situé à cité El Ghodrane Sousse.

D'une superficie totale d'un Are et quatre-vingt-dix-sept Centiares (01 A et 97C).

Prix de l'adjudication :

Neuf mille cinq cent quatre-vingt seize dinars et 711 millièmes (9.596.711 dt) après réduction de 40% du prix initial égal à quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dinars et 519 millièmes (15.994.519 dt).

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi le 25/02/2021 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication le terrain ci-dessous à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite des lieux :

Est à chaque jour de la semaine de 9h à 18h.

Participation aux enchères :

Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation :

Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé chez l'avocate poursuivante ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1.

2021S00070VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Mohamed Taieb Kassabi, commerçant, résident à Haffouz - Kairouan.

2- Le débiteur saisi : Hassouna Meskini, domicilié à Cité de Séville à Kairouan, 01894501.

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi - avocat à la cour de cassation étude à la rue Abou El Kacem Chebbi à Kairouan, Identifiant fiscal n°632223 D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie :

Toutes les parts de superficie de 391 m², représentant la parcelle composée de 391 parts en indivision, soient 391 m² du morcellement de l'entier du titre foncier 31654 Kairouan en 121740 parts sur laquelle est bâtie une villa à Cité de Séville à Dar Lamen de Kairouan. Ce bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée suivi d'un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée : Il se compose d'une entrée qui s'ouvre vers l'ouest, donnant directement sur la rue, à partir de laquelle on passe vers l'est vers une véranda non couverte qui mène dans la même direction vers une véranda couverte et de la même entrée on passe vers l'est vers un hall donnant sur un grand salon qui s'ouvre vers le sud et un escalier avec une entrée vers le nord qui mène vers l'étage supérieur construit sur la partie couverte. Adjacent à l'escalier, vers l'est, on trouve une seule pièce qui s'ouvre vers le nord et une salle de bain qui s'ouvre vers l'ouest qui donne sur le hall. Adjacent à lui vers une cuisine sud, une entrée avec une deuxième porte qui s'ouvre vers le nord et mène vers le séchoir. La superficie du rez-de-chaussée pré-diagnostique est de 227.000 m².

Entrepôt et domicile du concierge : Dans le côté est du terrain, on trouve un entrepôt qui s'ouvre vers le sud, donnant directement sur la rue, avec une deuxième porte qui s'ouvre vers l'ouest donnant sur un couloir séparant ce bâtiment de la villa. Adjacent à lui, un hall qui s'ouvre vers l'ouest, sur lequel donne une cuisine qui s'ouvre vers le nord qui comprend un complexe sanitaire qui s'ouvre vers l'est. Il donne également sur le hall, une pièce unique qui s'ouvre vers le sud. Ce bâtiment est d'une superficie de 68 m².

Etage supérieur : Au-dessus de la villa couverte construite au rez-de-chaussée, il est construit un étage supérieur. On y accède par l'escalier intérieur qui s'ouvre vers le nord, donnant sur le hall. Il se compose d'un premier couloir relié au côté nord par l'escalier, par lequel on passe vers l'ouest à un balcon et vers le nord à un hall, sur lequel donne une première pièce qui s'ouvre vers l'est, adjacent à elle vers le nord, une deuxième pièce qui s'ouvre vers le sud et, adjacent à elle vers l'est, une troisième pièce qui s'ouvre vers le sud qui comprend sa propre salle de bain, et une quatrième pièce, qui donne également sur le hall, qui s'ouvre vers le nord. Dudit hall on passe vers l'est vers un deuxième couloir sur lequel donne une deuxième salle de bain qui s'ouvre vers l'ouest.

La superficie de l'étage supérieur y compris l'épaisseur de ses murs est de 237.000 m².

5- La mise à prix : Le prix est fixé à quatre cent trois mille sept cent cinquante dinars (403 750.000 d) selon l'estimation de l'expert Mohamed Néjib Negra en date du 24/02/2020.

6- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, premier mars deux mille vingt et un (01/3/2021) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

7- Conditions de visite et d'inspection : Pour visiter et inspecter le bien immobilier, contactez Maître Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation, étude à la rue Abou El Kacem Chebbi à Kairouan ou bien l'huissier de justice Maître Hédi Mrabet, étude à immeuble Boujemaa Dhiflaoui à Haffouz,

2021S00083VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à 2 Rue de Turquie Tunis. Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Baccar Ben Said Toujeni, titulaire de CIN n°03336846, directeur service d'excursions d'agence de voyages demeurant à Dhkilet Toujene Gabès.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°35225 Gabès dénommé «Baccar» sis à Toujani, Dhkilet Toujene, Mareth, gouvernorat de Gabès, constitué d'un terrain pour construction comprenant une maison de 2 étages inférieur et supérieur d'une superficie de 5 ares et 21 centiares.

Mise à prix :

Fixée à trois cent treize mille quatre cent quarante cinq dinars (313.445,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis à la rue Farhat Hached Gabès, le lundi le premier mars deux mille vingt et un 01/3/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2021X00071VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie :

1) Ahmed Ben Mohamed Hammi, titulaire de la CIN 05348746, gérant de société individuelle «café CIELITO», demeurant à la résidence Ennakhla Edhahabia appt B24 cité El Wahat, El Aouina Tunis - en sa qualité de débiteur principal.

2) Mohamed Ben Kilani Hammi, titulaire de la CIN 01106554, demeurant au n°5 route el Afrane km1 rue 152 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité d'un terrain sis sur la route de Menzel Chaker km3 impasse «barnous» Sfax à environ 500m de la route mentionnée et au niveau d'un passage fermé dérivant d'une voie publique. Sa superficie est d'environ 158 m², sur lequel est édifié une maison de 113 m² se composant d'une véranda ouvrant sur le sud, 3 chambres, un grand hall menant à un couloir et à une salle de bain équipée et une cuisine avec fenêtre ouvrant sur l'ouest.

La propriété saisie est limitée du sud par une entrée commune d'une largeur entre 4.30 et 5.30 m, de l'Est par une autre entrée commune d'une largeur entre 4.025 et 4.60m, de l'ouest par Ben Ayed Lotfi et du nord par Bouhamed Mounir.

La mise à prix : 92.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 3/3/2021 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00076VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Chedia Kolsi

La partie poursuivante : BH recouvrement, identifiant unique 00788628, domicile élu à l'étude de son avocat maître Kolsi Chedia rue Haffouz Imm Intilaka ESC A2 5ème étage, MF : 168970TAP000.

La partie saisie : Houssine Garsallah, gérant sis à la rue Med Jamoussi Colysée 2 Sfax et au siège de la société clin d'œil à Mahrès route de Gabès Sfax.

Désignation des immeubles saisis : Le titre foncier n°92199 Sfax dénommé Bousaied 3 surface 1360m² composé d'une parcelle sis à cité Ennour route de Gabès Mahrés et aménagée en espace de fête et le titre foncier n°92200 Sfax dénommé Boussaid 4 constitué d'une seule parcelle de surface 1836m² où se trouve 4 pieds d'oliviers et d'un étable délaissée.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 au palais de justice sise à la zone 3 au 4 rue Ahmed Ouloulou Sfax 2 le mercredi 24/02/2021 à partir de 9H du matin. Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où le cahier de charges est déposé et au bureau de l'avocate Kolsi Chedia.

La mise à prix du titre foncier n°92199 Sfax est de huit cent seize milles

dinars (816.000.000 D) et la mise à prix du titre foncier n°92200 Sfax est de trois cent soixante sept milles deux cent dinars (367.200.000 D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc, on peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2021X00079VEPA1

Vente aux enchères publiques

Premier avis

Poursuivant : Etablissements Masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage appartement n°6 Sfax .I F 441631 EAP000.

Parties saisies : Otman Ben Zina CIN; 01276967 et Lamia Ben Abdallah CIN 05251543, demeurants à la rue Aghlabides Mahres Sfax.

Immeubles saisies : la totalité d'un quart à l'indivis de l'immeuble app. de 225 m² sis à la rue Aghlabides Mahres Sfax composé de 3 chambres salon wc sale de bain et véranda délimitée au sud Otman Ben Zina, au nord Slema à l'ouest rue Aghlabides et à l'est Rekik.

Mise à prix : vingt sept mille sept cent cinquante dinars (27750.000 D).

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi trois Mars deux milles vingt et un (3/3/2021) à partir de 9 heure dans le cadre d'affaire 1414 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax2 Rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2021X00083VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Maître Moalla Mimoun à Sfax

Huissier de justice

Imm. Taparoura - 1er étage

Tél : 74 210 940

Numéro d'identification fiscale : 417600GAP000

Créancier : Adel El Ghiriani commerçant, titulaire de la CIN n°05376022 son avocat M. Chafik Jamousi à Sfax (route Gremda km 0.5 immeuble ribat el médina).

Débiteur pour suivi : Société Dbouba commerce des produits et matériaux agricoles rue Habib Bourguiba Skhira 3050 Sfax.

Activité commerciale : Vente produits et matériels agricoles n° R.C : 1360103R, et le prix d'ouverture : 9.200,000 d.

Lieu jour et l'heure de vente : Au siège de l'entreprise demandée, rue Habib Bourguiba Skhira (route principale n°1 ; 3050 Sfax) ; le 25/02/2021 à dix heures du matin.

Responsable de vente : l'éditeur des conditions de vente est M.Mimoun Moalla huissier de justice à Sfax, dont le siège social à l'Av, immeuble Tabarura premier étage escalier B à Sfax.

2021X00094VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé consistant en un appartement

Sis au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba

et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif, - Ben Arous

Objet du titre foncier n°47376 Ben Arous

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus le grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement "CIAR" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° : 0751191 B, ayant son siège social au n°03 rue Hollande, -Tunis-, en sa qualité de cessionnaire en lieu et place de son cédant, La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mme. Yosra Bent Abdelhamid Yaich épouse Gharbi (C.I.N n°05292449), demeurant à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n°04 et 05, Hammam-Lif, -Ben Arous. Ou bien : à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n°05 et 06, Hammam-Lif, - Ben Arous-. Ou bien : au n°30 avenue de France, Ezzahra, - Ben Arous.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

- L'appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif, - Ben Arous, d'une superficie de 00 a 61ça (61m²), fractionné en 61 parts, dénommé "BEN TANFOUS 13", faisant l'objet du titre foncier n°47376 Ben Arous.

- Les quotes-parts indivises afférentes à l'appartement susvisé dans les parties communes soit 42/1076 parts dans le titre foncier n°34879 Ben Arous, dénommé "JUSTIN GUIEN II".

*) Selon le rapport d'expertise en date du 26/8/2019 établi par Mr. Othman El Mehri l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 15/02/2019 sous le n°30857 :

L'appartement susvisé est à usage de bureau et il se trouve au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue

Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", appartement n°05, Hammam Lif, - Ben Arous. Il se compose d'un grand hall, de 03 bureaux et d'une salle d'eau, d'une superficie de 61m2, faisant l'objet du titre foncier n°47376 Ben Arous.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert par le céramique de qualité moyenne, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, les murs de la salle d'eau sont couverts par la faïence, et elle est dotée par tous les équipements sanitaires.

L'état de l'appartement est bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité moyenne. L'appartement est équipé par la climatisation chaude et froide.

L'appartement est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

Observation : L'appartement saisi et mis en vente est actuellement loué à une tierce personne. (Voir le cahier des charges pour plus de détail).

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cent neuf mille huit cent dinars (109.800,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, le jeudi, vingt-cinq février deux mille vingt et un (25/02/2021), à partir de 9 heures (affaire n°41382).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021400125VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

1- L'avocat poursuivant :

Maître Mongi Talagh, avocat près la cour de cassation, siégeant à son étude sise à la rue Salah Ben Youssef, complexe Chiraa, premier étage, bureau n°8 Houmt Souk Djerba, Tel : 75 651 534, Fax 75 651 535, matricule fiscal n°000 P A 1509991/E.

2- Le saisissant :

Mouldi Ben Ali Zaghbani, travailleur, ayant élu domicile à l'étude de son représentant Maître Mongi Talagh, avocat à Djerba siégeant à son étude sise à la rue Salah Ben Youssef, complexe Chiraa, Bureau 8 Houmt Souk Djerba.

3- Le saisi :

Abdelaziz Ben Salem Kerouia, travailleur, demeurant à Oued Zebib Adjim Djerba, ayant élu domicile en l'étude de Maître Meftah Soltani avocat, domicilié à la rue Sakiet Sidi Youssef Houmt Souk Djerba, en vertu d'un procès-verbal de notification portant désignation du domicile n°968, dressé le 20/9/2019 par l'huissier de justice Maître Wajdi Ben Amor.

4- Désignation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terrain, sise au secteur d'Oued Zebib, délégation d'Adjirn Djerba gouvernorat de Médenine, précisément à l'ouest de la route publique goudronnée reliant El Groo et Oued Zebib, destiné à l'agriculture et constructible situé à l'ouest de la maison lieu de résidence du saisi, s'étendant de l'Est à l'Ouest, ayant des côtés inégaux, contenant deux courbures; dont une dans le côté Est Sud, et l'autre dans le côté Est-Nord, ayant pour limites :

Au Sud : d'un côté sur une longueur de 31.60m la propriété de Bechir Franka, séparé par une haie («tabia»), d'un autre côté la propriété de Haj Mohamed Kerouia sur une longueur de 27,90m, 32,43m, et 35.90m, séparé par des cyprès, d'un troisième côté également où le virage Est sur une longueur de 6.00m, suivie d'une séparation naturelle.

A l'Est : d'un côté où se trouve le virage sur une longueur de 7.50m la propriété de Haj Mohamed Kerouia, la séparation naturelle, d'un autre coté sur une à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Quant aux étrangers, ils doivent obtenir une autorisation préalable du Gouverneur de la région.

2021400138VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Registre de commerce n°B196131999. M.F. n°719413 J. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Lotfi Ben Jilani Chouikh. C.I.N. n°04610476 demeurant à Tunis rue Lakouas, Impasse Elma n°3.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 000/P/A/513271 Z).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du titre foncier n° 80735 Tunis se situe à la cité Ettahrir municipalité rue Ghalboun Ibn El Hassen, d'une largeur de 12.00 mètres.

L'immeuble consiste en une parcelle de terrain de forme triangulaire dont les cotés ne sont pas égaux, et d'une façade sur la rue de 33.00 mètres.

La superficie de l'immeuble est de 446.00 m² avec les dimensions ci-après : - 33.00 m environ de façade sur la rue - 30.00 m environ de la façade gauche.- 15.00 m environ du coté arrière - 13.00 m du coté droit.

L'immeuble est composé de 4 parcelles : - parcelle n°1 : 265 parts de 526 parts (265/526) propriété de Jilani Ben Othmen Ben Ben Ammar Chouikh. - parcelle n°2 : 96 parts (96/526) propriété de Fethi Ben Jilani Ben Othmen Chouikh. - parcelle n°2 : 80 parts (80/526) propriété de Ilyes Sleheddine Ben Sleheddine Ben Khlifa Hmila.

- Parcelle n° 4 : 85 parts (85/526) propriété de Lotfi Ben Jilani Ben Othmen Chouikh. Cette parcelle est objet de la saisie immobilière.

Description de l'immeuble appartenant au défendeur : se situe à la partie extrême gauche sur la rue et consiste en un local d'habitation au rez-de-chaussée seulement.

La construction est bâtie sur une parcelle de terrain de forme rectangulaire dont les cotés ne sont pas égaux se situe à la partie gauche de l'immeuble. Devant la construction se trouve une superficie non couverte de 4 mètres de largeur et de longueur entre 7.90 mètres et 11.40 mètres et d'une superficie totale de 38.60 m². La superficie de la construction est de 85.00 m².

La construction est composée de : - Cour non couverte de 38.60 m². - salon de 29.12 m². - 2 chambres à coucher à gauche de l'entrée. Et une petite salle de bain dans une des chambres à coucher. La superficie totale de la construction est de 85.00 m² y compris les murs internes et extérieurs ainsi que les couloirs.

Les loyers de l'immeuble appartenant au défendeur s'il était loué peuvent être estimés à 400 dinars par mois.

L'Etat de la construction : relativement moyenne vu que la construction appartenant au défendeur est un studio avec une petite superficie.

La construction initiale de l'immeuble est la propriété du père du défendeur Jilani Ben Othmen Chouikh qui l'a acquis de la société SNIT d'une superficie totale assez importante de 446 m². Les murs extérieurs en briques d'une épaisseur de 25 à 30 cm. La structure est en béton armé. Le toit en dalle béton et briques. Les murs intérieurs en briques d'une épaisseur de 10 cm. Le sol est en carrelage marbré de 25x25 cm. Les portes et fenêtres en bois ordinaires.

L'immeuble a été partagé entre le propriétaire et ses enfants comme suit : -le père Jilani Ben Otmen Chouikh : 265 parts. - Fethi Ben Jilani Ben Othmen Chouikh : 96 parts. - Ilyes Sleheddine Janiour : 80 parts. - Lotfi Ben Jilani Ben Othmen Chouikh : 85 parts. La totalité des parts est de 625 parts.

L'immeuble est équipé de toutes les commodités à savoir l'eau potable, l'électricité et le réseau d'assainissement.

Mise à prix :

Soixante dix sept mille neuf cent cinquante un dinar et 750 Millimes (77.951,750) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience;

Mardi 23 février 2021 à partir de 9 Heures au tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021400139VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : la BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Société ALIA ALAF en la personne de son représentant légal, s.a.r.l., R.C. n°B198611996, M.F. 280520C, siège social : Z.I El Alia Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : l'immeuble dénommé «Wafa» objet du TF n°42652 Bizerte divisé en 2783 parts et dont la propriété revient à la Société ALIA ALAF, consistant en une parcelle de terrain à l'angle de 3 rues sise à la Z.I. d'El Alia qui contient plusieurs locaux à usage industriel et accessoire.

Le terrain est d'une superficie de 2783 m² (2783 parts) dont 1190 m² terrain nu et 1593 m² bâti.

La surface bâtie se compose des éléments suivants :

- 240 m² environ locaux administratifs;

- 1000 m² environ usine;

- 353 m² environ magasins.

L'immeuble est limité au nord par la société de Découpage El Alia qui consiste en une usine délaissée (T.f. n°1304 Bizerte), et les ateliers mécaniques du nord qui consiste également en une usine délaissée et l'usine Verstalia, à l'est et sud par une route et à l'ouest par une route non aménagée.

L'immeuble se compose du local du gardien à l'entrée ensuite l'usine de fourrage avec un espace production et un espace stockage et les magasins. Cet espace dispose de 2 entrées une du côté de l'espace de production et l'autre plus grande dédiée aux livraisons. L'administration se compose au RDC d'un hall, de 3 bureaux et d'un bloc sanitaire. A l'étage on trouve un grand salon, 2 chambres et une salle de bain.

L'immeuble contient également une partie de terrain nu et le tout est entouré par une clôture sur tous les côtés d'une hauteur de 5 m environ.

Mise à prix : 1.168.322,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 23/02/2021 au tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2021400142VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union Internationale de Banques représentée par son Directeur Général, SA, RC : B6151996, domiciliée à la société l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), représentée par son Directeur Général, SA, RC n°B114972001, ayant son siège social à la Rue Mustapha Abdessalem n°19 El Menzah 5 Ariana, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Partie saisie : Fathi Ben Mohamed Abdeltif. Titulaire de la CIN n°01565078 demeurant à la rue Hamza Guebsi n°4 cité des employés, Jarzouna Bizerte en sa qualité de débiteur principal.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached Hached sis à 38 A venue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 101/202 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans le TF n°23511 Bizerte dénommé "El Fath" sis à cité Riadh Jarzouna.

Les parts indivises consistent en la moitié d'un bâtiment de 3 étages d'une superficie totale de 202 m² dont 320 m² couverte (soit 220 m² les 1er et 2ème étage et 100 m² le RDC)

Le RDC : est exploité comme un dépôt de vente de bois.

Le 1er étage : consiste en un appartement qui se compose de 2 chambres à coucher, un salon, un couloir, une cuisine et une salle de bain.

Le 2ème étage : se compose de 2 chambres, un salon, salle de bain, une grande véranda et un escalier qui mène au toit.

Les charges : le dit titre n'est grevé d'aucune charge autre qu'une :

- Hypothèque Volontaire de 60.000.000 DT inscrite le 24/3/2004 au profit de l'UIB.

- Hypothèque Volontaire de 69.693.779 DT inscrite le 02/6/2005 au profit de la Société Afrique de Bois

- Augmentation d'Hypothèque Volontaire d'une valeur de 21.000.000 DT inscrite le 6/6/2006 au profit de l'UIB.

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 9/11/2020 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises est fixée à 257.550, 000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 23/02/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Bizerte.

2021400161VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Banque "Banque de l'Habitat" dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Les parties saisies :

1) Youssef Ben Salah Dkhil, Gérant, domicilié à la rue Abou Bakr El Razi, rass el Jbal, Bizerte titulaire de la CIN n°01487770. (en sa qualité de débiteur principal).

2) Ramzi Ben Salah Ben Youssef Dkhil domicilié à la rue Abou Bakr El Razi, Rass el Jbal, Bizerte titulaire de la CIN n°08914059.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°10475 Bizerte dénommé "el Hana" sis à Ras el Jbal Bizerte, d'une superficie totale de (12 a 98 ca) qui consiste en une villa situé dans une zone résidentielle calme aux alentours du foret et des fermes d'une coté et du bord de la mer de Ras el Jbal de l'autre coté, l'immeuble est d'une superficie totale de 1293 m² dont 730 m² couverte soit 600 m² dont 300 m pour chaque étage de la villa et 60 m² pour la maison et 70 m² pour le garage).

L'immeuble est constitué d'une maison, un garage, et une villa moderne en cours de finition et une piscine entourée par un jardin avec diverses plantes et un puits, tout l'immeuble est entouré par un siège de 3 mètres de hauteur.

La maison se constitue d'un grand salon une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain.

Le garage est à coté d'un espace de rangement.

La villa est située en arrière du jardin et en cours de finition, elle se compose d'un RDC et un étage, le RDC se compose d'un grand espace ouvert ou se situe un grand salon, une salle à manger qui ouvre sur la piscine, une chambre à coucher, une salle d'eau, et une cuisine. Le 1er étage se compose de 4 chambres à coucher une salle de bain, une suite et un escalier qui mène au toit.

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (140.000,000D) inscrite le 6/9/2007 (au profit de BR Banque) .

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 09/1112020 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (1.331.440,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 23/02/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance du Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance du Bizerte.

2021400162VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Banque "Banque de l'Habitat" dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana 509782P/A/P/000.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached Avocat à la cour de cassation, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana. MF 509782P/A/P/000.

Les parties saisies : Héritiers Mohamed Hedi Mzah (Sa mère : Chama Bent Echadhli Moussa, sa veuve : Zlikha Bent Ahmed Ben Hassine Elhajem, Ses fils : Elyes Ben Mohamed Hedi Mzah - Riadh Ben Mohamed Hédi Mzah Zied Ben Mohamed Hédi Mzah domicilié, sa fille Kamilia Bent Mohamed Hédi Mzah) demeurons tous à la rue de la plage Ras Jbel 7070 Bizerte.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°11940 Bizerte dénommé "el Hana" sis à Ras el Jbal Bizerte au bord de l'impasse "rue du girofle", d'une superficie totale de 330 m² délimité par : - la maison de Daoud Daouchiche et la maison de Amor Moussa et Mohamed Nasef - ainsi que la maison de Mostafa Mellakh de L'Est et rue du girofle de L'Ouest. L'immeuble consiste en un lot de terrain quadratique sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et 1er étage et des espaces non couverts. - Le rez-de-chaussée se d'une superficie de 160 m² se compose d'une résidence indépendante non habitée comporte 5 pièces; salle d'eau et cuisine avec une véranda et entourée de 3 cours non couverts, les portes et les fenêtres en bois le sol est mosaïque - Le 1er étage et composé d'une 1ère résidence a la disposition des autres par location et une 2ème résidence a la disposition de Zied Mzah toute les deux sont composé de 2 pièces et salon et salle d'eau et cuisine avec un standing conforme aux normes avec des portes et fenêtres en bois. - Le toit qui comporte une pièce de 12 m².

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (20 000,000 D) inscrite le 18/6/2003 -dossier Bizerte n°1 - 341/1 (au profit de BNA).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (10 000,000 D) inscrite le 22/09/2004 - dossier Bizerte n 1 - 717/1 (au profit de BNA).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (30 000,000 D) inscrite le 13/9/2005 - dossier Bizerte n 1 - 1022/1 (au profit de BH).

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (40 000,000 D) inscrite le 19/12/2005 - dossier Bizerte n 1 - 1429/1 (au profit de BH).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 01/12/2020 au profit de saisissant.

- Location d'une partie du 1er étage au profit d'un tiers (non identifié)

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (224.160,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 23/02/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance du Bizerte.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance du Bizerte.

2021400163VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution

Par décision du juge commissaire du tribunal de première instance de Sfax, dans l'affaire de distribution sous le n°628, il a été ordonné l'ouverture de distribution du fonds (18.215,355D) consigné à la caisse du dépôt et de consignation à la trésorerie générale de Tunisie le 7/6/2019, reçu n°M027315, et ce suivant la requête de distribution présentée par Maître Mohamed Seifeddine Souissi pour le compte des créanciers Najib Kotti et autres, contre Habib Ben Mohamed Dabbebi et la caisse nationale de sécurité sociale et la BIAT. L'article 468 cpcc prévoit. Tout créanciers désirant participer à la distribution du prix est tenu sous peine de forclusion, de produire auprès du greffe du tribunal de première instance de Sfax, les titres de sa créance dans un délai de 30 jours à partir de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collection par l'intermédiaire d'un avocat chez qu'il doit être domicile et indiquer le cas échéant les causes de préférence de sa créance. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021X00080VEPA2

Avis de distribution de deniers

Dans le cadre de l'affaire n°43 Monsieur le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Nabeul a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 10.537.000,000 Dinars consigné à la recette des finances de Nabeul sous le n°M005568 en date du 16/01/2020 suite à une ordonnance sur requête déposée par Maître Nabil Yassine Seffen à la demande de son client Amen Bank et contre la société BLUE MARIN TUNISIE SA MF n°741033G - RC N°B076672007, conformément à l'article 468 du CPCC, il incombe à tout créancier qui désire participer à la distribution des deniers, doit sous peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal de première instance de Nabeul dans les trente jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes des préférences de la créance s'il y a le lieu.

2021400124VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 3/8/2020, il a été décidé de nommer monsieur Slah Guedouar en qualité de syndic de faillite en remplacement de monsieur Marwen Sbaai et ce pour poursuivre les procédures de la faillite relatives au dossier n°236 «faillite Mohamed Mouldi Chair», les restaurants «POMODORO» conformément à la loi et sous le contrôle du juge commissaire Mr Makrem Jlassi.

2021400145VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

CARTHAGE ASSISTANCE ET SERVICES SA

Capital social : 850.000 dinars

IMMEUBLE ZEMNI, Lot A23, 4ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

RC : B1149481997

MF : 349608J/A/M/000

M CNSS : 00184676-85

Messieurs les actionnaires de la Société CARTHAGE ASSISTANCE & SERVICES SA sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 20 février 2021 (20/02/2021) à 9 heures au siège de la société IMMEUBLE ZEMNI, LOT A23, 4ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation d'augmentation du capital Social de la Société Carthage Assistance et Services SA.

2021T00070SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET

SA au capital de 7 920 000 dt

Siège social : Hôtel MIRAGE, Jinène Hammamet

RNE : 0013031 B

Le Conseil administration de la SEPTH, réuni le jeudi 21 janvier 2021 a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et ce le mercredi 17 Février 2021 à 11 H au siège de la Société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Délibération conformément aux dispositions de l'Article 388 du CSC.

2021R00150SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET

SA au capital de 7 920 000 dt

Siège social : Hôtel MIRAGE, Jinène Hammamet

RNE : 0013031 B

Le Conseil administration de la SEPTH, réuni le jeudi 21 janvier 2021, a décidé de convoquer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et ce le mercredi 17 février 2021 à 10 H au siège de la Société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de cooptation d'un Administrateur

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 et présentation des états financiers du dit exercice.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

- Ratification, des opérations et conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

2021R00151SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACCESS TO E-BUSINESS

Société anonyme

Capital social : 400.000 dinars

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac2

Affiliation CNSS : 225934/21

Identifiant Unique : 0719031 Y

Les actionnaires de la société ACCESS TO E-BUSINESS sont convoqués à une assemblée générale

ordinaire le lundi 22 février 2021 à 9 H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Nomination d'un administrateur pour les exercices 2020-2021-2022 ;

3- Approbation des conventions règlementées ;

4- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022 ;

5- Pouvoir à donner pour les publicités légales et l'enregistrement du procès-verbal.

2021R00167SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Clinique les Violettes

SA au capital de 2.315.304 dinars

Siège social : Route de Hammamet Nabeul

RC : B149621998

MF : 004791 L/A/M/000

Cette Publication annule et remplace la convocation parue au Jort à la date du 20 janvier 2021 par :

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Les Violettes sont convoqués en assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 février 2021 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

3. Examen et approbation des états financiers au titre du même exercice.

4. Approbation des conventions entre les administrateurs et la société.

5. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

8. Fixation des jetons de présence.

2021R00168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 février 2021 à 10 h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Remplacement du liquidateur

2/ Délégation de pouvoir accomplir les formalités de dépôt et de publication légale.

2021400148SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 10.769.000 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

Les actionnaires de la CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, le 24 février 2021 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2021400152SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Les Carrelages et Préfabrications du Sud Gabès» SA

Capital social : 1.188.000 TND

Siège social : Route de Sfax - Km I, Zone Industrielle 6071 Gabès - Port

M.F : 003605 N/A/M/000

Le Conseil d'Administration de La Société «Les Carrelages et Préfabrications du Sud Gabes» SA convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Févier 2021 à 10H au siège de la société sis à la route de Sfax - Km I, zone industrielle Gabès - Port pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, des rapports annuels sur la gestion de la société relatifs aux exercices 2018 et 2019;

3. Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers des exercices 2018 et 2019 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers des exercices 2018 et 2019 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat des exercices 2018 et 2019 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion des exercices 2018 et 2019 ;

7. Renouvellement ou désignation des mandats des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

8. Renouvellement ou désignation du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2021400155SANB3

Société MELFIS

S.A capital de 700.000DT

S.S : 14, Rue des Entrepreneurs Z.I. Charguia II - BP. 256 - Tunis

Tél : 71 830 106

MF : 001036S/A/M/000

CNSS : 48858 - 67

Convocation de l'A.G.Extraordinaire du 25/02/2021 déposée au R N E sous le n°202165409 suivant ordre du jour :

- Nomination du commissaire aux comptes pour 2015 à 2020

- Lecture du rapport de commissaire aux comptes pour 2015 à 2020

- Approbation du bilan et des comptes de 2015 à 2020

- Désignation et reconduction des administrateurs avec effet 2018 à 2020

- Proposition de dissolution de la société

- Nomination du liquidateur.

2021400156SANB3

Autres sociétés

Report de l'assemblée générale ordinaire

Coopérative des Manutentionnaires du Marche du Gros Bir Elkassaa

COOPMAG

MF : 0036149 P N M 000

Il est porté à l'attention de Messieurs les Coopérateurs de la Coopérative des Manutentionnaires du marché du gros de Bir Elkassaa, que le conseil d'Administration a décidé le report de l'AGO initialement prévue pour le 17 janvier 2021 au 21 février 2021 avec le même ordre du jour.

2021R00142SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Drira Mohamed annonce qu'il possède un terrain qui contient arbres d'olives en Sfax Loueta Louza Jbeniena effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 13/9/2008 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X00077DIVD2

Demande des propositions de location de deux locaux commerciaux

Situé à la rue la République Mornaguia Mannouba

La liquidatrice et la mandatrice de justice déclare la demande des propositions de location de deux locaux commerciaux situé à la rue la République Mornaguia Mannouba le permit et l'acceptation de proposition la plus offrante pour ce qui souhaite inspecter les locaux et se renseigner et participer à la demande des propositions contacter la mandatrice Maître Khlifi Samia l'adresse suivante : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tel : 95 532 517/96 465 820).

Les propositions doivent être envoyées avec une lettre recommandée à l'adresse de la mandatrice.

La valeur locative mensuelle doit être rédigée en toute lettre et en tous chiffres dans une enveloppe fermée ne clarifie pas l'identité de demandeur en écrivant la parole "demander de proposition de location d'un local commercial situé à la rue la République Mornaguia Mannouba".

La date limitée d'acceptation des demandes de proposition est fixée le 10 février 2021. Le cachet de poste en est la preuve. Les offres seront ouvertes de la part de la juge de mandat chargé de dossier numéro 12434 de tribunal de première instance Mannouba.

2021400137DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2020R2675APSF1 du jort n°90 du 8 décembre 2020.

Lire : Contribuer à faire Rectificative L'OASIS d'Oudref et de ses produits et l'importance de l'oued el maleh.

Au lieu : Contribuer à faire également L'OASIS d'Oudref et de ses produits et l'importance de l'oued el maleh.

Le reste inchangé.

2021R00125RECZ9

Vente d'un fonds de commerce

D'un acte ssp rédigé par maître Khaled Ammar enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur Tunis du 7/01/2021 sous le n°M0001086 quittance n°21200051 Mr Amine Rekik CIN n°04794299 Sabeh Rekik C I N n°01214031, Imen Rekik CIN n°08333202 et Olfa Rekik cin n°08715188 cèdent à Mr Aymen Zayani cin n°09086524 et Nesrine Ayari CIN n°07157422 la totalité du fonds de commerce (Tout commerce) avec ses éléments corporels et incorporels et sis 36 rue de Salines Tunis.

Les éventuels oppositions seront recevables à l'étude de maître Habib Ounissi C I N 05713945 sis au 6 rue Salonique ; 1er étage bureau n°19, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et Le Quotidien du 10/1/2021.

Cette annonce annule et remplace la publication apparue au JORT du 15/01/2021 sous le n° 2021400055FCCC2.

2021R00153RECZ9

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Actif
Au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2018	2019
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	348 316	383 465
- Amortissements	-253 708	-307 617
Montant Net	**94 608**	**75 848**
Immobilisations Corporelles	100 206 061	98 024 871
- Amortissements	-79 675 956	-82 434 748
Montant Net	**20 530 105**	**15 590 123**
Immobilisations Financières	568 232	570 410
- Provisions	-46 104	-46 104
Montant Net	**522 128**	**524 306**
Total des Actifs Immobilisés	**21 146 841**	**16 190 277**
Autres Actifs Non Courants		
Total des Autres Actifs Non Courants	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**21 146 841**	**16 190 277**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	3 896 321	4 506 796
- Provisions	-441 751	-520 812
Montant Net	**3 454 570**	**3 985 984**
Clients & Comptes Rattachés	12 897 839	14 115 545
- Provisions	-8 788 585	-10 213 575
Montant Net	**4 109 254**	**3 901 970**
Autres Actifs Courants	7 153 279	6 402 469
- Provisions	-99 377	-71 683
Montant Net	**7 053 902**	**6 330 786**
Placements & Autres Actifs Financiers	570	570
Liquidités & Equivalents de Liquidités	556 749	390 129
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**15 175 045**	**14 609 439**
TOTAL DES ACTIFS	**36 321 886**	**30 799 716**

Bilan - Capitaux Propres & Passifs
Au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2018	2019
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux Propres		
Capital Social	1 197 000	1 197 000
Réserves	321 815	317 580
Autres Capitaux Propres	3 821 499	2 913 268
Résultats Reportés	-58 350 905	-73 943 625
Total Capitaux Propres Avant Résultat	**-53 010 591**	**-69 515 777**
Résultat Net de l'exercice	**-15 592 720**	**-18 195 752**
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**-68 603 311**	**-87 711 529**
PASSIFS		
Passifs non Courants		
Emprunts	12 199 483	9 316 404
Autres passifs Financiers	1 004 217	22 332 722
Provisions	819 343	881 311
Total des Passifs non Courants	**14 023 043**	**32 530 437**
Passifs Courants		
Fournisseurs & Comptes Rattachés	8 568 811	6 503 330
Autres Passifs Courants	65 923 050	60 996 368
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	16 410 293	18 481 110
Total des Passifs Courants	**90 902 154**	**85 980 808**
TOTAL DES PASSIFS	**104 925 197**	**118 511 245**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	**36 321 886**	**30 799 716**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2021X00060BCFA5

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Résultat
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2018	2019
Produits d'Exploitation		
Produits d'exploitation	66 261 170	66 399 690
Autres Produits d'exploitation	1 005 613	989 455
Total des Produits d'Exploitation	**67 266 783**	**67 389 145**
Charges d'Exploitation		
Achats d'Approvisionnements Consommés	-16 445 600	-15 105 618
Charges de Personnel	-49 738 100	-51 278 087
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	-8 614 868	-7 704 759
Autres Charges d'exploitation	-4 154 692	-3 817 044
Total des Charges d'Exploitation	**-78 953 260**	**-77 905 508**
Résultat d'Exploitation	**-11 686 477**	**-10 516 363**
Autres Charges & Produits Ordinaires		
Charges Financières	-3 975 091	-7 609 440
Produits Financiers		
Autres Gains Ordinaires	135 090	7 031
Autres Pertes Ordinaires	-22 246	-41 630
Total Autres Charges & Produits Ordinaires	**-3 862 247**	**-7 644 039**
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	**-15 548 724**	**-18 160 402**
Impôt sur les Sociétés	-43 996	-35 350
Résultat Net de l'exercice	**-15 592 720**	**-18 195 752**
Modifications comptables		
Résultat Net de l'exercice	**-15 592 720**	**-18 195 752**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Flux de Trésorerie
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2018	2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements Reçus des clients	20 848 593	18 432 476
Subvention d'exploitation encaissée	45 044 000	48 044 000
subvention d'équilibre encaissée	2 566 432	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux Personnels	-58 856 354	-59 097 936
Intérêts payés	-2 152 656	-2 336 471
Impôts et Taxes payés	-6 371 586	-3 741 324
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**1 078 429**	**1 300 745**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS:		
Décaissements provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 938 896	- 533 869
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Produit des placements		
Subventions d'Investissement reçues	1 254 000	13 020
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités	**-7 684 895**	**- 520 849**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES		
Remboursement emprunts	-35 684 580	390 857
Encaissements provenant des emprunt	41 350 000	-2 108 857
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités de Financement	**5 665 420**	**-1 718 000**
Variation de Trésorerie	- 941 046	- 938 104
Trésorerie au Début de l'Exercice	-1 877 920	-2 818 966
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**-2 818 966**	**-3 757 070**

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

